

a) les contrats de services comportant une dépense ou un revenu n'excédant pas 100 000 \$;

b) les contrats d'approvisionnement;

c) les contrats de location;

d) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;

e) les demandes de livraison;

9<sup>o</sup> du directeur des ressources matérielles sur les documents suivants, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 25 000 \$:

a) les contrats de services;

b) les contrats d'approvisionnement;

c) les contrats de location;

d) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;

e) les demandes de livraison;

10<sup>o</sup> du responsable de l'approvisionnement sur les documents suivants, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 5 000 \$:

a) les contrats d'approvisionnement;

b) les contrats de location;

c) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;

d) les demandes de livraison;

11<sup>o</sup> d'un directeur de direction sur les contrats de services aux fins de la compétence de sa direction, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 25 000 \$;

12<sup>o</sup> d'un directeur de service ou d'un directeur adjoint sur les contrats de services aux fins de la compétence de son service, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 10 000 \$;

13<sup>o</sup> d'un délégué régional sur:

a) les contrats de services aux fins de la compétence de son bureau régional, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 5 000 \$;

b) les documents relatifs aux programmes d'aide financière aux municipalités dont le territoire est compris dans celui qui relève de la compétence du bureau régional.

**3.** Les sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 2 n'ont pas pour effet d'autoriser le signataire à exercer les pouvoirs mentionnés au troisième alinéa du paragraphe 3 de l'article 28 et au deuxième alinéa de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes ni les pouvoirs mentionnés au troisième alinéa de l'article 9 et au deuxième alinéa de l'article 14.1 du Code municipal du Québec.

**4.** Le présent règlement remplace le Règlement sur la délégation de signature de certains documents du ministère des Affaires municipales édicté par le décret 799-90 du 13 juin 1990.

**5.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

29779

Gouvernement du Québec

### **Décret 444-98, 1<sup>er</sup> avril 1998**

Code civil  
(1991, c. 64)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil  
(1992, c. 57)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits  
(L.R.Q., c. B-9)

#### **Registre des droits personnels et réels mobiliers — Modifications**

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers

ATTENDU QUE l'article 3024 du Code civil du Québec (1991, c. 64) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur les matières qui y sont mentionnées, notamment de prendre toute mesure nécessaire à la mise en application du livre De la publicité des droits;

ATTENDU QUE l'article 165 de la Loi sur l'application de la réforme du Code civil (1992, c. 57) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur les matières qui y sont mentionnées, notamment pour prendre toute mesure nécessaire à l'application de la section IX du chapitre deuxième du titre I de cette loi relative à la publicité des droits;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits (L.R.Q., c. B-9) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur certains éléments de forme des documents sujets à la publicité;

ATTENDU QUE, conformément à ces dispositions, le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers a été édicté par le décret 1594-93 du 17 novembre 1993;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers» a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 31 décembre 1997 avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QU'à la suite de cette publication des commentaires ont été formulés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter, avec des modifications mineures, le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers, annexé au présent décret, soit édicté.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

## Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers\*

Code civil  
(1991, c. 64, a. 3024)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil  
(1992, c. 57, a. 165)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits  
(L.R.Q., c. B-9, a. 5)

**1.** L'article 7 du Règlement sur le registre des droits personnels et réels est remplacé par le suivant:

\* Le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers a été édicté par le décret 1594-93 du 17 novembre 1993 (1993, *G.O.* 2, 8058) et n'a pas été modifié depuis.

«**7.** Seul un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive; les fiches nominative et descriptive sont complémentaires.»

**2.** Les articles 9 et 10 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**9.** Toute fiche nominative ou descriptive comporte un intitulé qui indique notamment le nom du registre, le nom du constituant ou le numéro d'identification du bien visé ainsi que les dates de certification du registre.

**10.** La fiche synoptique, outre l'intitulé mentionné à l'article 9, relate la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition, le numéro d'inscription ainsi que la nature du droit inscrit; elle renvoie aux différentes fiches détaillées.»

**3.** L'article 13 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après le paragraphe 1<sup>o</sup>, des suivants:

«1.1<sup>o</sup> s'il s'agit d'une succession: sous le nom et la date de naissance de la personne décédée;

1.2<sup>o</sup> s'il s'agit d'une fiducie: sous son nom et le code postal correspondant à l'établissement visé si celui-ci est situé au Canada;»

**4.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13, du suivant:

«**13.1** Lors de l'établissement d'une fiche nominative, un algorithme de normalisation d'écriture est appliqué au nom sous lequel la fiche est établie; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.»

**5.** L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa par ce qui suit:

«**15.** Donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, s'il est décrit conformément aux dispositions de l'article 20, un véhicule routier muni d'un numéro d'identification apposé conformément à l'article 210 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et qui est:»

**6.** L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**17.** La désignation doit indiquer:

1<sup>o</sup> pour une société en nom collectif ou en commandite ou une association: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse;

2° pour l'État: le nom de l'autorité administrative visée et l'adresse correspondant au principal établissement de cette autorité;

3° pour une fiducie: le nom de la fiducie et son adresse, s'il en est; le fiduciaire doit également être désigné.»

**7.** Les articles 19 et 20 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**19.** L'adresse de tout lieu indique le numéro, la rue, la municipalité, la province ou le territoire et, si l'adresse est située au Canada, le code postal. Cette adresse est complétée, le cas échéant, par l'indication du pays, s'il s'agit d'un pays autre que le Canada.

**20.** Pour qu'un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, le formulaire doit contenir, dans les espaces appropriés, son numéro d'identification et la catégorie de véhicule routier à laquelle il appartient parmi celles prévues à l'article 15.»

**8.** L'article 22 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**22.** La réquisition d'inscription est sur support papier; elle peut être présentée au lieu où est tenu le registre; elle peut aussi y être acheminée par courrier.»

**9.** L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**23.** La réquisition d'inscription qui prend la forme d'un avis doit être faite en utilisant le formulaire, produit par le bureau de la publicité des droits ou réalisé avec le logiciel de réalisation de formulaires fourni par ce bureau, qui, parmi ceux édictés en annexe, correspond au type de réquisition présentée et dont tous les espaces pertinents doivent être remplis conformément aux indications. Le requérant qui réalise un formulaire avec le logiciel doit utiliser sa plus récente version et il ne peut y apporter aucune modification.

Toute réquisition doit être faite sur des feuilles de 215 mm de largeur sur 355 mm de hauteur d'au moins 75 g/m<sup>2</sup> à la rame. La réquisition qui prend la forme d'un avis doit être imprimée uniquement sur l'une des faces de la feuille.»

**10.** L'article 24 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots «noire et».

**11.** L'article 25 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant:

«**25.** La réquisition d'inscription d'un droit, en plus de faire référence, s'il en est, au document constitutif du droit, doit contenir l'information suivante:

1° la désignation des personnes visées à la réquisition et, lorsqu'une personne est représentée par un tuteur, un curateur, un mandataire désigné dans le mandat donné en prévision de l'incapacité d'une partie, un liquidateur, un syndic à la faillite ou un séquestre, le nom et la qualité du représentant;

2° la description du bien, s'il y a lieu;

3° la qualification du droit dont l'inscription est requise, son étendue ainsi que, s'il en est, la date extrême d'effet de l'inscription demandée;

4° l'événement ou la condition, s'il en est, dont dépend l'existence du droit;

5° pour faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, le numéro d'inscription de ce droit;

6° lorsqu'il y a lieu de faire référence à un droit qui fait l'objet d'une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition.»

**12.** L'article 26 de ce règlement est modifié, dans le premier alinéa:

1° par la suppression du paragraphe 1°;

2° par le remplacement des paragraphes 6° et 7° par les suivants:

«6° s'il s'agit de la réduction du montant indiqué dans l'inscription: la somme pour laquelle la réduction est requise ou ordonnée;

7° s'il s'agit de la réduction de l'assiette du droit: la description du bien visé.»

**13.** Les articles 27 à 29 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**27.** La réquisition du renouvellement de la publicité d'un droit désigne les personnes concernées par la réquisition, décrit, s'il y a lieu, le bien visé et indique le numéro d'inscription du droit visé ainsi que la date extrême d'effet de l'inscription demandée.

**28.** La réquisition de préinscription d'une demande en justice contient la désignation des parties, la description du bien et indique le tribunal, le district et le dossier judiciaires, la personne en possession du bien, l'objet de la demande et le numéro d'inscription du droit visé.

**29.** La réquisition de préinscription d'un droit résultant d'un testament désigne le testateur et indique le lieu et la date du décès; cette réquisition indique, en outre, la nature du droit auquel une personne prétend ainsi que le motif de la préinscription et, s'il y a lieu, la description du bien visé.»

**14.** L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«La réquisition désigne le bénéficiaire de l'inscription et indique l'adresse où doit être faite la notification ainsi que le numéro d'inscription du droit visé ou, si le droit visé est relaté dans une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition. Elle peut également indiquer le numéro de télécopieur du bénéficiaire.»

**15.** L'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**32.** La réquisition visant le changement ou la modification de l'adresse de notification ou du nom du bénéficiaire, ou l'ajout, le changement ou la modification du numéro de télécopieur, désigne le bénéficiaire et indique le numéro de l'avis d'adresse attribué par l'officier; elle spécifie, en outre, suivant le cas, les adresses de notification ancienne et nouvelle, les noms ancien et nouveau du bénéficiaire ou les numéros de télécopieur ancien et nouveau.»

**16.** Les articles 35 à 37 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**35.** L'inscription d'un droit comprend l'indication précise de la nature du droit, son numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition d'inscription de ce droit.

**36.** La désignation d'une partie dans une inscription sur le registre comprend les indications prescrites aux articles 16 à 19.

**36.1** Pour préciser l'assiette ou l'étendue d'un droit, l'officier peut, dans l'inscription de ce droit, faire référence à la réquisition par laquelle cette inscription est requise.

**37.** Lorsqu'il y a lieu, dans l'inscription d'un droit, de faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, cette référence se fait par l'indication de la nature et du numéro d'inscription du droit visé.

Lorsque la réquisition d'inscription fait référence au droit visé en indiquant un numéro de formulaire tel que prévu au paragraphe 6<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 25,

l'officier peut, dans l'inscription du nouveau droit, substituer au numéro de formulaire le numéro d'inscription correspondant.»

**17.** L'article 38 de ce règlement est abrogé.

**18.** L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«L'inscription de la réduction qui vise certains des biens grevés indique les biens visés par la réduction.»

**19.** L'article 41 de ce règlement est modifié par la suppression du troisième alinéa.

**20.** L'article 43 de ce règlement est modifié par le remplacement des deuxième et troisième alinéas par les suivants:

«Le fichier est constitué de fiches établies, s'il s'agit d'une personne physique, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse et sa date de naissance et, dans les autres cas, sous son nom et le code postal correspondant à son adresse si celle-ci est située au Canada.

Chaque fiche comprend notamment le nom du bénéficiaire, son adresse à des fins de notification, son numéro de télécopieur, s'il en est, ainsi que le numéro d'avis d'adresse attribué par l'officier au bénéficiaire de l'inscription.»

**21.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 43, du suivant:

«**43.1** Lors de l'établissement d'une fiche au fichier des adresses, un algorithme de normalisation d'écriture est appliqué au nom sous lequel la fiche est établie; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.»

**22.** L'article 44 de ce règlement est remplacé par les suivants:

«**44.** Toute réquisition d'inscription d'une adresse, tout changement ou modification de l'adresse ou du nom du bénéficiaire, ou tout ajout, changement ou modification du numéro de télécopieur, sont inscrits au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire. Lorsqu'il y a lieu, mention est faite du numéro d'avis d'adresse sur la fiche détaillée pertinente sous l'inscription du droit visé, dans l'espace réservé à cette fin.

**44.1** La notification prévue à l'article 3017 du Code civil (1991, c. 64) peut être faite par télécopieur, au numéro mentionné au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire concerné.

La preuve de notification peut être établie au moyen d'un bordereau de transmission ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de la personne qui a effectué l'envoi et, dans tous les cas, d'une confirmation d'envoi, laquelle spécifie les numéros de télécopieur de l'officier et du bénéficiaire, la date, l'heure et le statut de la transmission ainsi que le nombre de pages acheminées.

Le bordereau de transmission ou, à défaut, la déclaration sous serment doit mentionner:

1<sup>o</sup> le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'officier et le numéro de télécopieur utilisé;

2<sup>o</sup> le nom et le numéro de télécopieur du bénéficiaire à qui la notification est effectuée;

3<sup>o</sup> le nombre total de pages transmises, y compris le bordereau de transmission;

4<sup>o</sup> la nature du document. ».

**23.** L'article 46 de ce règlement est remplacé par les suivants:

«**46.** La recherche au registre s'effectue lorsqu'elle concerne:

1<sup>o</sup> une personne physique ou sa succession, à partir des éléments prévus à l'article 13;

2<sup>o</sup> une personne morale, une société, une association ou une fiducie, à partir du nom de celle-ci;

3<sup>o</sup> l'État, à partir du nom de l'autorité administrative visée;

4<sup>o</sup> un véhicule routier visé à l'article 15, à partir de son numéro d'identification;

5<sup>o</sup> une inscription non radiée, à partir du numéro d'inscription ou du numéro de formulaire qui y correspond.

**46.1** Lors de la consultation d'une inscription par téléphone ou à partir d'un écran de visualisation, la liste des biens visés peut ne pas être accessible. En tels cas, l'officier fait parvenir au requérant, sur demande, un état certifié de l'inscription lorsque cette liste est contenue dans le registre ou, dans le cas prévu à l'article 36.1, une copie certifiée de la réquisition qui contient la liste des biens.

**46.2** La consultation du fichier des adresses s'effectue, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse, à partir des mêmes éléments que pour la consultation du registre.

Elle peut s'effectuer également à partir du numéro d'avis d'adresse du bénéficiaire.

**46.3** Lors d'une consultation, le nom qui fait l'objet de la recherche est soumis à l'application de l'algorithme de normalisation mentionné aux articles 13.1 et 43.1. ».

**24.** L'article 51 de ce règlement est abrogé.

**25.** L'article 52 de ce règlement est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas par les suivants:

«**52.** Le bureau où est tenu le registre est ouvert tous les jours, excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25).

Les heures de présentation des réquisitions sont de 9 h à 15 h; celles de consultation sur place ou par téléphone sont de 9 h à 16 h. ».

**26.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 52, du suivant:

«**52.1** La consultation du registre à distance, faite à partir d'un écran de visualisation, est disponible de 8 h à 21 h tous les jours, excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile.

Les samedis, le registre peut être consulté à distance de 8 h à 17 h.

Malgré les premier et deuxième alinéas, le registre peut être consulté à distance de 9 h à 10 h les 24 et 31 décembre. ».

**27.** Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes I à XVII par les annexes I à XV qui se retrouvent en annexe au présent règlement.

**28.** Le présent règlement entrera en vigueur le 19 mai 1998.





**ANNEXE III**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**RÉQUISITION GÉNÉRALE  
D'UNE INSCRIPTION**

Formulaire RG — Page 1

<b>D.E.E.</b>	<b>NATURE</b>	Indiquer une seule nature de droit 1- Nature
	<b>DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION</b>	Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de cette date sans présentation d'une réquisition à cet effet Année Mois Jour
<b>PARTIES</b>	<b>1</b>	Remplir les rubriques 4, 5, 6, 7, 9, 10 ou 4, 8, 9, 10 et s'il y a lieu, la rubrique 3 4- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser 5- Nom 6- Prénom 8- Nom de l'organisme 9- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
	<b>2</b>	Remplir les rubriques 12, 13, 14, 15, 17, 18 ou 12, 16, 17, 18 et s'il y a lieu, la rubrique 11 12- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser 13- Nom 14- Prénom 16- Nom de l'organisme 17- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD. S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
<b>BIENS</b>	<b>VÉHICULE ROUTIER</b>	Consulter les directives. 19- Catégorie 20- Numéro d'identification 21- Année 22- Description ① Au besoin, utiliser l'annexe AV. S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
	<b>23- AUTRES BIENS</b>	   Au besoin, utiliser l'annexe AG
<b>MENTIONS</b>	<b>24- Montant</b>	
	<b>RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS</b>	25- Numéro ① ② Au besoin, utiliser l'annexe AI
<b>SIGNATURE</b>	<b>RÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF</b>	26- Forme de l'acte Cocher une seule case a Sous seing privé b Notarié en minute c Notarié en brevet d Jugement e Autre, préciser
	<b>27- Date</b>	28- Lieu ou district judiciaire Année Mois Jour
	<b>29- N<sup>o</sup> de minute ou de dossier</b>	30- Nom et prénom du notaire, tribunal ou nom et prénom des témoins
	<b>31- AUTRES MENTIONS</b>	   Au besoin, utiliser l'annexe AG
	<b>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</b>	
	<b>32- Nom du signataire</b>	Numéro du formulaire
	<b>33- X</b>	Signature



**ANNEXE IV**  
(a. 23)

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice <b>Registre des droits personnels et réels mobiliers</b>		<b>RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UN PRÉAVIS D'EXERCICE</b> Formulaire RP — Page 1
<b>NATURE</b>	1- Nature du préavis <i>Cocher une seule case</i> a Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire b Préavis d'exercice des droits résultant d'une fiducie à titre onéreux c Autre, préciser	
<b>PARTIES</b>	① <b>TITULAIRE</b> <i>Remplir les rubriques 2, 3, 4, 6, 7, ou 5, 6, 7</i> 2- Nom 3- Prénom 4- Date de naissance 5- Nom de l'organisme Année Mois Jour 6- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 7- Code postal	
<b>BIENS</b>	② <b>CONSTITUANT</b> <i>Remplir les rubriques 8, 9, 10, 12, 13 ou 11, 12, 13</i> 8- Nom 9- Prénom 10- Date de naissance 11- Nom de l'organisme Année Mois Jour 12- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 13- Code postal Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique	
<b>MENTIONS</b>	<b>VÉHICULE ROUTIER</b> <i>Consulter les directives.</i> 14- Catégorie 15- Numéro d'identification 16- Année 17- Description ① Au besoin, utiliser l'annexe AV S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique	
<b>SIGNATURE</b>	18- AUTRES BIENS Au besoin, utiliser l'annexe AG 19- Droit dont l'exercice est projeté <i>Cocher une seule case</i> a Prise de possession à des fins d'administration b Prise en paiement c Vente par le créancier d Vente sous contrôle de justice e Autre, préciser <b>RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS</b> 20- Numéro ① <b>RÉFÉRENCE AU PRÉAVIS</b> 21- Forme du préavis <i>Cocher une seule case</i> a Sous seing privé b Notarié en minute c Notarié en brevet 22- Date 23- Lieu Année Mois Jour 24- N <sup>o</sup> de minute 25- Nom et prénom du notaire 26- AUTRES MENTIONS Au besoin, utiliser l'annexe AG Le débiteur étant en défaut d'exécuter ses obligations, le titulaire a signifié un préavis d'exercice conformément aux dispositions de la loi. Le préavis d'exercice ainsi que la preuve de sa signification sont produits avec la présente.	
<b>SIGNATURE</b>	Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 27- Nom du signataire 28- X Signature	Numéro du formulaire

**ANNEXE V**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION**

Formulaire RR — Page 1

NATURE	1- Cocher <i>une seule case</i> a Rectification par une personne intéressée    b Rectification judiciaire	
	① Remplir les rubriques 2, 4, 5, 6, 8, 9 ou 2, 7, 8, 9 et s'il y a lieu, la rubrique 3	
PARTIES	2- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire    b Constituant    c Autre, préciser 4- Nom    5- Prénom    6- Date de naissance	3- N° d'avis d'adresse Année    Mois    Jour
	7- Nom de l'organisme 8- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	9- Code postal S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
	② Remplir les rubriques 10, 12, 13, 14, 16, 17 ou 10, 15, 16, 17 et s'il y a lieu, la rubrique 11	
	10- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire    b Constituant    c Autre, préciser 12- Nom    13- Prénom    14- Date de naissance	11- N° d'avis d'adresse Année    Mois    Jour
	15- Nom de l'organisme 16- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	17- Code postal Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD    S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
MENTIONS	<b>RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS</b> 18- Numéro ①    Au besoin, utiliser l'annexe AI	
	<b>RÉFÉRENCE AU JUGEMENT</b> 19- Date    20- District judiciaire Année    Mois    Jour    21- N° de dossier    22- Tribunal	
	<b>23- OBJET DE LA RECTIFICATION</b> Au besoin, utiliser l'annexe AG Si la rectification porte sur un véhicule routier, inscrire la description correcte ci-dessous : 24- Catégorie    25- Numéro d'identification    26- Année    27- Description ①	
	Au besoin, utiliser l'annexe AV    S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique Si la rectification consiste à ramener à la baisse la date extrême d'effet de l'inscription, inscrire la date extrême d'effet corrigée ci-dessous : 28- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION Année    Mois    Jour    Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de cette date sans présentation d'une réquisition à cet effet	
	29- AUTRES MENTIONS Au besoin, utiliser l'annexe AG	
SIGNATURE	Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 30- Nom et signature du signataire	
	Numéro du formulaire	

**ANNEXE VI**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE ADRESSE**

Formulaire RA — Page 1

<b>NATURE</b>	<p><b>1- Cocher une seule case et remplir la section correspondante</b></p> <p><b>a</b> Inscription d'adresse à des fins de notification <b>c</b> Inscription d'un numéro d'avis d'adresse ultérieure à l'inscription du droit visé</p> <p><b>b</b> Changement de nom ou d'adresse de notification <b>d</b> Rectification</p>	
<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<p>Remplir les rubriques 2, 3, 4, 6, 7 ou 5, 6, 7</p> <p><b>2- Nom</b> <span style="float: right;"><b>3- Prénom</b></span> <span style="float: right;"><b>4- Date de naissance</b></span></p> <p><b>5- Nom de l'organisme</b> <span style="float: right;">Année Mois Jour</span></p> <p><b>6- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)</b> <span style="float: right;"><b>7- Code postal</b></span></p>	
<b>OBJET DE L'INSCRIPTION</b>	<p><b>A- INSCRIPTION D'ADRESSE À DES FINS DE NOTIFICATION</b> <i>Remplir la section RÉFÉRENCES</i></p> <p style="text-align: center;"><b>ADRESSE DE NOTIFICATION</b></p> <p><b>8- Adresse</b> <span style="float: right;"><b>9- Code postal</b> <b>10- Numéro de télécopieur</b></span></p> <p><b>B- CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DE NOTIFICATION</b></p> <p><b>11- Numéro d'avis d'adresse</b></p> <p><b>Changement de nom</b> <i>Remplir les rubriques 12, 13, 14, 16, 17, 18 ou 15, 19</i></p> <p><b>Ancien nom</b></p> <p><b>12- Nom</b> <span style="float: right;"><b>13- Prénom</b></span> <span style="float: right;"><b>14- Date de naissance</b></span></p> <p><b>15- Nom de l'organisme</b> <span style="float: right;">Année Mois Jour</span></p> <p><b>Nouveau nom</b></p> <p><b>16- Nom</b> <span style="float: right;"><b>17- Prénom</b></span> <span style="float: right;"><b>18- Date de naissance</b></span></p> <p><b>19- Nom de l'organisme</b> <span style="float: right;">Année Mois Jour</span></p> <p><b>Changement d'adresse de notification</b> <i>Remplir les rubriques 20 à 25</i></p> <p><b>Ancienne adresse</b></p> <p><b>20- Adresse</b> <span style="float: right;"><b>21- Code postal</b> <b>22- Numéro de télécopieur</b></span></p> <p><b>Nouvelle adresse</b></p> <p><b>23- Adresse</b> <span style="float: right;"><b>24- Code postal</b> <b>25- Numéro de télécopieur</b></span></p> <p><b>C- INSCRIPTION D'UN NUMÉRO D'AVIS D'ADRESSE ULTÉRIEURE À L'INSCRIPTION DU DROIT VISÉ</b></p> <p><b>26- Numéro d'avis d'adresse</b> <i>Remplir la section RÉFÉRENCES</i></p> <p><b>D- RECTIFICATION</b> <i>Remplir a ou b</i></p> <p><b>a- D'un numéro d'inscription:</b></p> <p><b>27- Numéro d'inscription erroné</b> <b>28- Numéro d'inscription exact</b></p> <p><b>29- Numéro d'avis d'adresse visé</b></p> <p><b>b- D'un numéro d'avis d'adresse</b> <i>Remplir la section RÉFÉRENCES</i></p> <p><b>30- Numéro d'avis d'adresse erroné</b> <span style="float: right;"><b>31- Numéro d'avis d'adresse exact</b></span></p>	
<b>RÉFÉRENCES</b>	<p><b>32- NUMÉRO D'INSCRIPTION OU DE FORMULAIRE</b></p> <p>① <span style="margin-left: 100px;">②</span> <span style="margin-left: 100px;">③</span> <span style="margin-left: 100px;">④</span></p> <p>⑤ <span style="margin-left: 100px;">⑥</span> <span style="margin-left: 100px;">⑦</span> <span style="margin-left: 100px;">⑧</span></p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe A1</i></p>	
<b>SIGNATURE</b>	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</p> <p><b>33- Nom du signataire</b> <span style="float: right;">Numéro du formulaire</span></p> <p><b>34- X</b> <span style="float: right;">Signature</span></p>	

**ANNEXE VII**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
Registre des droits personnels et réels mobiliers

**RÉQUISITION D'INSCRIPTION  
D'UNE RADIATION VOLONTAIRE**

Formulaire RV — page 1

PARTIES	<p><b>1- TITULAIRE</b>  <i>Désigner la personne qui consent à la radiation.</i>                      - S'il y a lieu, expliquer le changement de titulaire et produire la pièce justificative requise.                      - S'il y a représentation, indiquer le nom et la qualité du représentant de même que la nature de la pièce justificative en vertu de laquelle il agit.</p> <p style="text-align: center;"><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>		
	<p><b>2- CONSTITUANT</b>  <i>Indiquer le nom du constituant.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>		
OBJET DE LA RADIATION	<p style="text-align: center;"><i>Remplir les rubriques 3 et 4 ou 5 et 6</i></p> <p><b>QUITTANCE TOTALE</b> - Le titulaire avise l'officier de la publicité qu'il a été entièrement payé de toute somme due en vertu de la créance garantie par le droit auquel il est fait référence ci-dessous et qu'en conséquence, il requiert la radiation des inscriptions suivantes :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>3- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>4- Nature</b></p> </td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>	<p><b>3- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p>	<p><b>4- Nature</b></p>
	<p><b>3- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p>	<p><b>4- Nature</b></p>	
<p><b>CONSETEMENT À RADIATION</b> - Le titulaire avise l'officier de la publicité qu'il consent, par la présente, à la radiation de l'inscription suivante :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>5- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>6- Nature</b></p> </td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>	<p><b>5- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p>	<p><b>6- Nature</b></p>	
<p><b>5- Numéro</b></p> <p>① ② ③</p>	<p><b>6- Nature</b></p>		
SIGNATURE	<p><b>7- AUTRES MENTIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>		
	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</p> <p><b>8- Nom et signature du titulaire ou Nom du titulaire et nom et signature du représentant autorisé</b></p>		

Numéro du formulaire

ANNEXE VIII

(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION  
D'UNE RÉDUCTION VOLONTAIRE

Formulaire RE — Page 1

PARTIES	<p><b>1- TITULAIRE</b>  <i>Désigner la personne qui consent à la réduction.</i>  <i>- S'il y a lieu, expliquer le changement de titulaire et produire la pièce justificative requise.</i>  <i>- S'il y a représentation, indiquer le nom et la qualité du représentant de même que la nature de la pièce justificative en vertu de laquelle il agit.</i></p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>
	<p><b>2- CONSTITUANT</b>  <i>Indiquer le nom du constituant</i></p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>
CONSENTEMENT À LA RÉDUCTION	<p><b>3- LE TITULAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ QU'IL CONSENT, PAR LA PRÉSENTE, À LA RÉDUCTION SUIVANTE :</b></p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p> <p><i>Si la réduction porte sur un véhicule routier, le décrire ci-dessous</i></p> <p>4- Catégorie    5- Numéro d'identification    6- Année    7- Description</p> <p>①</p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AV</i></p>
	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</p> <p><b>8- Nom et signature du titulaire ou Nom du titulaire et nom et signature du représentant autorisé</b></p>
SIGNATURES	<p>Numéro du formulaire</p>

ANNEXE IX  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
Registre des droits personnels et  
réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION  
D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION JUDICIAIRE

Formulaire RJ — Page 1

RÉFÉRENCE AU JUGEMENT	<p>1- Nom et qualité des parties</p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p> <p>2- Date du jugement</p> <p>3- Tribunal</p> <p>4- District judiciaire</p> <p>5- Numéro du dossier judiciaire</p>
	<p>6- DISPOSITIF DU JUGEMENT</p> <p>Le signataire avise l'officier de la publicité que le dispositif du jugement décrit ci-dessus est le suivant :</p> <p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>
OBJET DE L'INSCRIPTION	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</p> <p>7- Nom du signataire</p>
SIGNATURE	<p>Signature</p>

Numéro du formulaire

**ANNEXE X**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**RÉQUISITION D'INSCRIPTION  
D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION LÉGALE**

Formulaire RL — Page 1

<b>NATURE</b>	<p>1- Cocher une seule case</p> <p><b>RÉDUCTION OU RADIATION LÉGALE</b></p> <p>a d'un droit viager et de l'hypothèque qui le garantit à la suite du décès du bénéficiaire (art. 3067 C.c.Q.)</p> <p>b à la suite d'une prise en paiement (art. 3068 al.1 C.c.Q.)</p> <p>c à la suite d'une vente par un créancier (art. 3069 al.1 C.c.Q.)</p> <p>d à la suite d'une vente sous contrôle de justice (art. 3069 al.1 C.c.Q.)</p> <p>e à la suite d'une vente forcée (art. 3069 al.1 C.c.Q. et 611.1 C.p.c.)</p> <p>f Autre, préciser</p>	
	<p>① Remplir les rubriques 2, 3, 4, 5, 7, 8 ou 2, 6, 7, 8</p> <p>2- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>3- Nom 4- Prénom 5- Date de naissance</p> <p>6- Nom de l'organisme Année Mois Jour</p> <p>7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 8- Code postal</p>	
<b>PARTIES</b>	<p>② Remplir les rubriques 9, 10, 11, 12, 14, 15 ou 9, 13, 14, 15</p> <p>9- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>10- Nom 11- Prénom 12- Date de naissance</p> <p>13- Nom de l'organisme Année Mois Jour</p> <p>14- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 15- Code postal</p> <p>Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD</p>	
	<p><b>16- LE SIGNATAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DE CE QUI SUIT :</b> Relater les événements, les documents et tout fait pertinent qui permettent la réduction ou la radiation légale. Faire référence aux inscriptions et décrire, s'il y a lieu, les biens visés par la présente.</p>	
<b>OBJET DE L'INSCRIPTION</b>	<p><i>Au besoin, utiliser l'annexe AG</i></p>	
	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis</p> <p>17- Nom du signataire</p> <p>18- X Signature</p>	
<b>SIGNATURE</b>	<p>Numéro du formulaire</p>	
	<p><i>(This area is blank in the original document)</i></p>	

ANNEXE XI  
(a. 23)

 Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

ANNEXE PARTIES

Formulaire AP

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
<b>③ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser		2- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année	Mois Jour
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>④ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser		2- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année	Mois Jour
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑤ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser		2- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année	Mois Jour
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑥ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser		2- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année	Mois Jour
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑦ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser		2- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année	Mois Jour
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			

Numéro du formulaire



## ANNEXE XII

(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**ANNEXE DÉNOMINATION**  
Formulaire AD

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
<b>③ IDENTIFICATION DE LA DÉNOMINATION (NOM D'EMPRUNT)</b>			
1- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser			
2- Dénomination			
3- Adresse (numéro, rue, ville, province)			4- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>NOM DES PERSONNES AGISSANT SOUS CETTE DÉNOMINATION (CE NOM D'EMPRUNT)</b>			
<b>④ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5</b>			
6- Nom		7- Prénom	5- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme			8- Date de naissance
			Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique où de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑤ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5</b>			
6- Nom		7- Prénom	5- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme			8- Date de naissance
			Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique où de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑥ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5</b>			
6- Nom		7- Prénom	5- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme			8- Date de naissance
			Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique où de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑦ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5</b>			
6- Nom		7- Prénom	5- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme			8- Date de naissance
			Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique où de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
<b>⑧ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5</b>			
6- Nom		7- Prénom	5- N <sup>o</sup> d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme			8- Date de naissance
			Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique où de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			

Numéro du formulaire

ANNEXE XIII  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
Registre des droits personnels et  
réels mobiliers

ANNEXE  
DESCRIPTION DES VÉHICULES ROUTIERS  
Formulaire AV

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition. Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition

VÉHICULES ROUTIERS			
1- Catégorie	2- Numéro d'identification	3- Année	4- Description
②			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
③			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
④			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑤			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑥			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑦			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑧			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑨			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑩			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑪			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑫			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑬			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑭			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑮			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑯			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑰			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑱			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑲			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑳			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
㉑			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
㉒			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique

Numéro du formulaire

**ANNEXE XIV**  
(a. 23)

 Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**ANNEXE GÉNÉRALE**

Formulaire AG

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition
<p><i>Utiliser la présente annexe lorsque l'espace prévu aux rubriques «Autres biens», «Objet de la modification», «Objet de la rectification» ou «Autres mentions» est insuffisant ou encore pour compléter l'information d'une rubrique dans une réquisition d'inscription de réduction ou de radiation lorsque aucune autre annexe n'est prévue. Dans ces cas, indiquer, dans la colonne de gauche, le numéro de la rubrique du formulaire auquel la présente annexe se rattache et dont l'information est complétée. Si une rubrique autre que celles identifiées ci-dessus est complétée sur la présente annexe, indiquer, dans la colonne de gauche, le numéro de la rubrique «Autres mentions» du formulaire auquel la présente annexe se rattache.</i></p> <p>Numéro de la rubrique complétée</p> <p style="text-align: center;"><i>Note : Laisser un espace entre chaque rubrique.</i></p>	
1	
5	
10	
15	
20	
25	
30	
35	
40	
45	
50	
55	
57	

Numéro du formulaire

**ANNEXE XV**  
(a. 23)



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
**Registre des droits personnels et réels mobiliers**

**ANNEXE INSCRIPTIONS**

Formulaire AI

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	32
33	34	35	36
37	38	39	40
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50	51	52
53	54	55	56
57	58	59	60
61	62	63	64
65	66	67	68
69	70	71	72
73	74	75	76
77	78	79	80
81	82	83	84
85	86	87	88
89	90	91	92
93	94	95	96
97	98	99	100
101	102	103	104
105	106	107	108
109	110	111	112
113	114	115	116
117	118	119	120

Numéro du formulaire